Lycée Paul
Vincensini
☏ 04 95 54 53 11
🖷 04 95 54 53 95
Courriel :
intendance.cstp@
ac-corse.fr

Adresse :
Rue de la 4ème DMM
20 600 BASTIA

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

Appel public à la concurrence

Cahier des clauses particulières

I. OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire à Marseille du 15 au 19 avril 2019 pour 19 élèves et 2 accompagnateurs (cf. descriptif détaillé et objectifs en annexe).

II. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Lycée Paul Vincensini
Rue 4ème D.M.M.
20600 BASTIA
Pouvoir adjudicateur : Monsieur Pascal TABANELLI

Contact administratif : Monsieur Frédéric MARCHIANI, 04.95.54.53.11
Contact pédagogique : Monsieur Pierre BERTONCINI, 06.20.60.95.07

III. PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.
Il s'agit d'un marché de fournitures et de services et il n'est pas alloti.

IV. MODALITES DE PRESENTATION DES OFFRES

L'offre doit être rédigée sous forme de devis et en langue française.
Les prix sont établis en euro et sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférents aux prestations. Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.
Les prix proposés sont fermes et définitifs, comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées.

La présentation de l'offre doit inclure :

1/ Un devis faisant apparaître le coût global du séjour comprenant :

- Le trajet aller-retour en bateau Bastia/Marseille
- Les transports en commun pendant la durée du séjour à Marseille (« Pass 72 heures »)
- L'hébergement en pension complète (déjeuner sous forme de panier repas) du dîner du 15 avril au petit-déjeuner du 19 avril 2019.
- La réservation et l'entrée des visites programmées
- Une assurance annulation individuelle pour chaque participant (rapatriement sanitaire inclus)

2/ La copie de l'assurance responsabilité civile de l'organisme

V. DELAI ET MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

La transmission des offres se fera par voie dématérialisée via la plateforme de publication de l'AJI. Les offres devront être adressées au plus tard le mardi 12 mars 2019 à 17h00.

VI. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

VII. REGLEMENT

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après facturation et service fait. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70% maximum du montant total du marché.

VIII. CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

1- Prix : 60%
2- Qualité des services et prestations (hébergement, nourriture…) : 40%